

Conseil municipal du 28 février 2019.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce jeudi 28 février sous la direction de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Les membres du Conseil sont présents à l'exception de Gaëlle TRONTIN (pouvoir à Bernard COMTET) et Michèle MOUREAU.

- Suite à la demande de la Sous Préfecture de Louhans, le Conseil accepte à l'unanimité d'annuler la délibération prise lors de la séance du 12 février dernier concernant la durée d'amortissement du prêt bancaire pour financer les travaux d'assainissement et qui avait été fixée à 50 ans.
- A l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2018 concernant la commune qui mettent en évidence un résultat de fonctionnement excédentaire de 106 363,73 € et un résultat d'investissement déficitaire de 33 568,80 €.
- A l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2018 concernant l'assainissement qui mettent en évidence un résultat de fonctionnement déficitaire de 45 778,30 € et un résultat d'investissement excédentaire de 6 044,27 €.
- A l'unanimité, le Conseil valide le devis envoyé par le SYDESL pour engager des travaux d'éclairage public sur le hameau de Pirey pour un montant de 881,60 €.
- M. le Maire présente au Conseil le devis de la société Mazoyer pour le changement d'une partie du mobilier - tables et armoires- dans la salle de la mairie.
- A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer les subventions:

Comité de fleurissement : 300 €
EREA Charnay : 50 €
Coopérative SEGPA Louhans : 50 €
Association Economie Solidarité Partage Tournus : 180 €
Centre Anti cancéreux Leclerc Dijon : 75 €
AFSEP : 75 €
CFA Bourg en Bresse : 50 €
CIFA Mercurey : 50 €
FSE Collège Cuisery : 165 €
CFA Autun : 50 €

D'autres demandes pourront être étudiées lorsque les associations en auront fait la demande écrite à la municipalité.